

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02028

Numéro SIREN : 811 124 361

Nom ou dénomination : A.B.O

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt 9154

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.B.O. Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise AVENUE MARCEL DELPRAT 13013 MARSEILLE

Numéro SIRET * 81112436100015

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	175 000	012		175 000	175 000
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	5 359	016	4 769	590	1 570
	Immobilisations corporelles *	028	6 066	030	5 330	736	867
	Immobilisations financières * (1)	040	6 127	042		6 127	6 127
	Total I (5)	044	192 553	048	10 099	182 454	183 564
	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	151 273	062		151 273	137 829
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Autres * (3)	072	5 668	074		5 668	59 806
Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	13 716	086		13 716	14 401	
Charges constatées d'avance *	092	9 099	094		9 099	10 873	
Total II	096	179 756	098		179 756	222 909	
Total général (I+II)	110	372 309	112	10 099	362 210	406 473	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	)				
	Report à nouveau	134		35 008	29 158		
	Résultat de l'exercice	136		33 088	5 850		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		70 096	37 008		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		31 798	29 066		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		62 829	109 228		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	7 767	)	197 486	231 171	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		292 114	369 465		
	Total général (I + II + III)	180		362 210	406 473		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 715	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A.B.O.

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	380 548	330 333
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	42	653
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	380 590	330 986
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	213 595	173 208
	Variation de stock (marchandises) *				236	(13 444)	10 954
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	85 179	67 596
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	1 489	244	1 693	1 669
	Rémunérations du personnel *				250	36 353	55 355
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 787	20 944
	Dotations aux amortissements *				254	389	1 187
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	5 830	150
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	338 382	331 063
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	42 209	(78)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		7 756
	Charges financières			(V)	294	559	1 020
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	2 538	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	6 024	808
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	33 088	5 850
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	33 088	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	6 024	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	101	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. triennales)	127	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
					Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						641
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	39 213	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	39 213	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		101
Total des réintégrations diverses	330	101

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A . B . O .Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	175 000	402		404		406	175 000	175 000
	Autres	410	4 710	412	649	414		416	5 359	5 359
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	5 000	452		454		456	5 000	5 000
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 066	474		476	1 066	1 066
Immobilisations financières		480	6 127	482		484		486	6 127	6 127
TOTAL		490	190 837	492	1 715	494		496	192 553	192 553

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	4 710	502	59	504		506	4 769
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 000	542		544		546	5 000
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562	330	564		566	330
TOTAL		570	9 710	572	389	574		576	10 099

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A . B . O .

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	76 111
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	50 515
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie conforme,
le représentant légal

A.B.O

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 44 impasse Barielle
13013 MARSEILLE

I – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 33.088 euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 33.088 euros

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices.

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 30 SEPTEMBRE 2020

La Présidente